

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 14 novembre 2018

NO 16

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

**Objet : Intérêts à payer sur les sommes rétroactives**

Bonjour à tous,

Au courant des dernières semaines, l'employeur nous a versé des sommes rétroactives en lien avec le renouvellement de notre convention collective 2015-2020.

Les textes de notre convention collective établissent un délai afin de remettre des sommes dues aux employés. Étant donné que notre contrat de travail s'est « officialisé » le 7 août 2018, le délai maximal pour nous remettre ces sommes dues était le jeudi 11 octobre 2018.

Pour des raisons hors de notre contrôle, nous avons été informés que certains (es) d'entre vous n'ont reçu aucune somme rétroactive et d'autres, n'ont reçu qu'une partie de celle-ci.

La semaine dernière, je me suis entretenu avec un responsable des ressources humaines du MERN-MFFP afin de trouver une voie de passage pour s'entendre sans avoir à déposer plusieurs griefs individuels. Lundi dernier, nous avons convenu que le SAPFQ vous enverrait ce communiqué en vous demandant de nous fournir certains renseignements pour que l'employeur puisse vous payer les intérêts sur vos sommes dues.

Aujourd'hui, je vous demande de m'envoyer un courriel d'ici le **15 décembre 2018**, en répondant aux questions suivantes :

- 1) Selon vous, quelles sommes vous manquent-ils?
- 2) Selon vous et en date d'aujourd'hui, avez-vous reçu la totalité des sommes dues et sinon, que vous manquent-ils?
- 3) Vous devez me numériser et m'envoyer tous vos talons de paie à partir du 11 octobre 2018, et ce, jusqu'au moment où vous avez reçu l'entièreté des sommes rétroactives.

Afin de faciliter la réception des courriels, inscrivez « Intérêt\_2015-2020 » dans la section « Objet » de votre courriel réponse.

En terminant, je vous remercie de votre collaboration et je vous souhaite une très bonne journée!!!

*Martin Perreault*  
Président provincial